

The Network

The Network of African National Human Rights Institutions

April-June, 2022 Edition



Édition française incluse !!!

Contents

English edition

3. Message from the Executive Director
5. EHRC publishes first annual report on the human rights situation in Ethiopia
7. NHRC-Nigeria trains journalists from three State on transitional justice
9. Malawi Human Rights Commission leads sensitisations during albinism day
10. INCHR-Liberia intervenes in labour crisis at Bea Mountain Mining Company
11. NANHRI Working Group on Migration participates in the International Migration Review Forum in New York

Édition française

14. Message du Directeur Exécutif
16. Promotion des Droits de l'Homme : La CNDH sensibilise la population de Bougouni au droit à un environnement sain
17. Burundi : La CNIDH préoccupée par les droits de l'enfant
18. Le Conseil National des Droits de l'Homme a organisé le Forum d'Oran, quelques jours avant les jeux
19. Togo: Droit à la santé en milieu carcéral : la CNDH initie des consultations et soins médicaux gratuits
20. Journée de l'enfant africain : la CNDH-Togo et ses partenaires évaluent les progrès réalisés en matière de politiques visant l'élimination des pratiques néfastes affectant les enfants
21. Opérationnalisation du Mécanisme national de prévention de la torture au Cameroun
23. La CNDH-RDC, avait initié et mis en œuvre avec l'appui de l'OIF et l'AFCNDH, un projet de création d'un cadre permanent de concertation pour la prévention la corruption
24. Comores :La CNDHL a mené un plaidoyer auprès de son partenaire financier, notamment l'Ambassade de France pour solliciter son appui afin d'améliorer les conditions d'incarcération
25. Côte d'Ivoire: Consultation régionale des INDH de l'espace CEDEAO
26. Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail : La CNDH visite certaines unités de production à Lomé et dans la région maritime
27. 35 ans de la CNDH-Togo : les acteurs en dressent le bilan
28. Participation du Groupe de travail du RINADH sur la migration au Forum d'Examen des Migrations Internationales à New-York

Editorial Team

Mr. Gilbert Sebihogo
Mr. David Barissa
Mr. Robert Laban
Ms. Doreen Nguti

Published by: Network of African National Human Rights Institutions

2nd Floor CVS Plaza,
Lenana Road,
P.O. Box 74359 – 00200
Nairobi, Kenya

Tel: +254 0203969000.
+254718201821

E-mail: info@nanhri.org
laban@nanhri.org

Twitter: @NANHRI40
Facebook: Network of African
National Human
Rights Institutions

Comments and contributions can
be sent to the Editor on the above
address.

Contributions may be edited for
clarity, space or legal consideration.

DISCLAIMER:

The views expressed in this
publication do not necessarily
reflect the position of the
Network of African National
Human Rights Institutions
(NANHRI).

Message from the Executive Director



The news on the death of more than 23 migrants and injury of over 140 others including security agencies in Nador, Morocco¹, in June 2022 grabbed headlines in Africa and across the globe.

This preceded a melee in which more than 2000 migrants reportedly sought to cross to Europe in search for better life.

It is was on this basis that the National Human Rights Council of Morocco established a fact-finding commission, which published its findings in early July, 2022.

While deaths of migrants have been happening for decades, more so in Africa, the economic crisis resulting from the COVID-19 across the globe has aggravated the situation. The crisis is also worsening as political instabilities rock a few countries on the continent- indeed, this explains why most of the migrants who were among the 2000 migrants moving from Africa to Europe on June 24, 2022 were reportedly from Sudan and South Sudan². Similarly, the war in Ukraine has disrupted economies, with Africa taking a severe hit as food prices double or triple in some instances.

1 <https://www.bbc.com/news/world-africa-61934163>

2 <https://www.hrw.org/news/2022/06/29/morocco/spain-horrific-migrant-deaths-melilla-border>

The cost of living has risen to unsustainable levels, hence the pressure to look for better opportunities- including irregular migration- even when there is no guarantee. With no easing of the factor driving the cost of living high, irregular migration may worsen and so may the number of deaths.

While the United Nations adopted the Global Compact for Safe Orderly and Regular Migration in 2018, NANHRI convened the 12th Biennial Conference in 2019 resulting in the Cairo Declaration³. The Declaration outlined the role of NHRIs in contributing to the implementation of the GCM. In the preceding General Assembly, the members also established the NANHRI Working Group on Migration, chaired by the National Human Rights Council of Morocco, to coordinate the work of NHRIs. The Working Group has been doing tremendous job. However, the substantive work of contributing to the implementation of the GCM at the national level remains with the NHRIs as guided by the Cairo Declaration of African NHRIs.

While some NHRIs are making progress,

³ <https://www.nanhri.org/nanhri-12th-biennial-conference-cairo-declaration/>

the deaths in Nador are a call to revitalised action and re-strategising to better address the irregular migration crisis. As quick remedies for the economic downturns, establishment of short term and midterm social protection measures will be key in easing the pressure on families. Indeed, governments are obligated to ensure fulfilment of human rights for all- but NHRIs also have a bigger responsibility of pushing for actualisation of this requirement. We call on all the NHRIs to rise to the occasion for a collective and lasting answer to irregular migration as guided by the GCM, the Cairo Declaration and other frameworks.

Gilbert Sebihogo

Executive Director

Ethiopian Human Rights Commission publishes first human rights situation report in Ethiopia



By EHRC

The Ethiopian Human Rights Commission (EHRC) has published the first *Human Rights Situation in Ethiopia: Annual Report, 2022*. In the report, covering June 2021 and June 2022, the EHRC highlighted various human rights violations and provided recommendations to the government in alleviating the situation.

The report details a number of grave human rights violations committed by State and non-

State actors in the context of conflict that resulted in widespread deaths, psychosocial and physical injury, sexual and gender-based violence, displacement and destruction of property, targeting civilians, including women, children, older persons and persons with disability and carried out in extreme brutality.

The verdict of EHRC is that in the context of the war between the Federal State army and the Tigray forces, *serious* international human rights and humanitarian law violations were committed against civilians.



The verdict of EHRC is that in the context of the war between the Federal State army and the Tigray forces, serious international human rights and humanitarian law violations were committed against civilians.

-EHRC-



Based on information from the complaints handling mechanism, and other monitoring and investigation work, the report highlights the main types and overall patterns of violations and abuses. It covers the main thematic areas of the mandate of the EHRC including civil and political rights; economic, social, and cultural rights; women's and children's rights; rights of persons with disabilities and older persons; rights of internally displaced persons, refugees and migrants; and human rights education. Other issues include an overview of the key findings from EHRC's monitoring of the June 2021 national elections and the overall situation of persons deprived of liberty. It further provides an update on Ethiopia's compliance with its regional and international human rights treaty obligations, including reporting to the various treaty bodies.

While not an exhaustive record of all violations in the period under review, the report is an authoritative source of information. This important report will be helpful not only to government stakeholders, but also to civil society, media, and the public at large, as well as Ethiopia's regional and international partners.

It is on these findings that the report, which was submitted to House of Peoples' Representatives (Parliament)- makes targeted recommendations to various stakeholders to address identified concerns and challenges.

The Constitution of Ethiopia requires the legislature, executive, and judiciary at the federal and regional levels to human rights guaranteed in the Constitution are respected and protected. The EHRC, which is accountable to the House of Peoples' Representatives, has the responsibility to monitor the human rights situation, investigate alleged violations, and assess the alignment of government laws, regulations, and directives with human rights laws and principles. It is within this framework that EHRC published its first Annual Report.

The report will also be instrumental in reviewing and evaluating the decisions and actions of government.

The EHRC will advocate for the full implementation of the recommendations in the report by the government of Ethiopia and the identified stakeholders. The EHRC also invites sister NHRIs to share their experiences in preparing and following up on the implementation of similar reports.

NHRC-Nigeria trains journalists from three State on transitional justice



A family photo of the National Human Rights Commission of Nigeria during training of journalists on transitional justice.

By NHRC

The National Human Rights Commission (NHRC) of Nigeria has harped on critical roles journalists can play in promoting reconciliation, reintegration and transitional justice in the Federal State, particularly in the North East where insurgency and counter insurgency measures have occasioned the need for peace building among communities.

The Executive Secretary of the Commission, Chief Tony Ojukwu (SAN) who stated this in Yola, Adamawa State during the opening ceremony of a training programme for Media Practitioners on Transitional Justice and Reconciliation in three North East states, namely Borno, Adamawa and Yobe states, noted that Chapter 2 of the 1999 Constitution of Nigeria (as amended) recognizes the role

of media in national discussion.

The Executive Secretary who was represented at the occasion by the Project Coordinator, Mr. Hilary Ogbonna recalled that journalists were earlier engaged in Media Advocacy and Messaging last year, adding that the job is not over since the media still have more work to do in telling the affected communities and victims that they are not abandoned.

Additionally, the Chief Custodian of Human Rights in Nigeria restated that engaging journalists has become necessary to promote the whole idea of Reconciliation, Reintegration and Transitional Justice in such a manner that the offended communities and victims could begin to see the rational for forgiveness and apologies, from the victims and repentant Boko Haram combatant respectively.

This, according to the Executive Secretary, will bring an end to the cycle of violence and enable the society to have peace and move forward.

The NHRC boss, therefore, stated that journalists remain "an essential partner in promoting reconciliation and transitional justice in the North East, and no effort should be spared in building the capacity of media professionals to embrace and perform this role effectively".

"The Pilot Project was to initiate community-led process for non-judicial transitional justice and reconciliation as a foundation for reintegration and post conflict recovery in the North East", Ojukwu added.

In his opening remarks, Solicitor General and Permanent Secretary, Ministry of Justice, Adamawa State, Samuel Yaumande Esq commended the NHRC for choosing the non-judicial process to pursue reconciliation, reintegration and transitional justice in Borno, Adamawa and Yobe states, adding that the project must be owned and supported by the communities to work effectively.

The Adamawa state top government Official who declared the training open also tasked journalists to be at the centre of promoting the peace project even as he promised that relevant department of his Ministry is willing to work together with any partner that supports reconciliation and peace building in the state.

Similarly, in her goodwill message, Permanent Secretary Ministry of Reconstruction, Rehabilitation, Reintegration and Humanitarian Services, Adamawa state, Aishatu Bibi Umar Rilwanu stated that security is one of the major priorities of the State government, and that serious efforts are being made to ensure that displaced persons are successfully reintegrated into the communities.

Several papers were presented at the event, which was attended by scores of journalists. They include Presentations on the Transitional Justice Project: Milestones, Plans and Expectations (Labaran Babangida, NHRC), Framing Speech: Role of Media in Peace Building, Reconciliation and Transitional Justice in Post Conflict Societies in West Africa (Dr. Chukwuemeka Eze, Executive Director of West Africa Network for Peace building), Transitional Justice: Meaning and Approaches (Hilary Ogbonna, Senior Human Rights Adviser, NHRC).

Others are role of the media in promoting people centred approaches to reconciliation and reintegration in post conflict North East (Dr. Jude Momodu, Director, Centre for Peace and Security Studies, Modibbo Adamawa University of Technology and Building Community Confidence and Resilience in the Process of Reception and Reintegration of Deradicalized Ex- Boko Haram and other Returnees (Dr. Saheed Owonikoko, Centre for Peace and Security Studies, Modibbo Adamawa University).

The project is being carried out by the NHRC with the support of the UNDP and European Union.



”

Journalists are an essential partner in promoting reconciliation and transitional justice in the North East, and no effort should be spared in building the capacity of media professionals to embrace and perform this role effectively.

NHRC boss Tony Ojukwu

Malawi Human Rights Commission leads sensitisations during albinism day



*Men with Albinism play football during International Albinism Day.
Insert: children with Albinism at the event.*

By MHRC

Persons with Albinism (PWA) including children continue to face severe forms of human rights violations in Malawi. The Malawi Human Rights Commission (MHRC) joined the global community in commemorating the International Albinism Awareness Day on June 13, 2022 by taking human rights messages to some hot spots where violations of PWA continue in various forms.

This year's theme "**United in Making Our Voice Heard**" underscores the importance of inclusion, visibility, and unity of purpose to amplify the voices of Persons with Albinism. MHRC held awareness campaigns in communities around Traditional Authority Somba, in Blantyre, where a grave of a Person with Albinism was desecrated in an attempt to collect remains.

MHRC in collaboration with key stakeholders such as the Association of Persons with Albinism in Malawi (APAM) used sports to mobilize communities. The Commission reached over 16,000 people from six villages with sensitization messages on protecting persons with albinism. Fifteen Primary Education Advisors were oriented as Trainer of Trainers to facilitate support for children with albinism in school. The Commission built the capacity of

six community policing forums to enhance the security of persons with albinism in the area.

In terms of its monitoring mandate, MHRC has observed great progress on access to justice propelled by a committed criminal justice system personnel working toward stiffer punishment to perpetrators of violence against PWA. Prosecutors, investigators, and magistrates promote access to justice for persons with albinism. So far, there have been great strides made by the Judiciary, where recently three different cases had 30 years as the minimum sentence and life imprisonment as the maximum.

MHRC continues to collaborate with other government agencies and nongovernmental actors to amplify the voice of PWA. The Commission through the national action plan on PWA in Malawi will also help to amplify the voice of Persons with Albinism, demystifying myths, beliefs, and practices that violate their rights. In addition, MHRC will continue to lobby for safe places for PWA, ensuring the availability of protective materials e.g, hats, and sunscreen lotion at all levels, and ensuring maximum legal representation and access to a friendly justice system for children.

NANHRI Working Group on Migration participates in the International Migration Review Forum in New York



NANHRI Working Group on Migration Chairperson Amina Bouayach (in pink) leads other representatives in participating at the IMRF in New York, The US in May, 2022. Photo: CNDH-Maroc

By CNDH-Morocco

The National Human Rights Council (CNDH) of Morocco, in its capacity as the Chair of the Working Group on Migration of the Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI), participated in the International Migration Review Forum (IMRF) held by the United Nations General Assembly on May 16-20, 2022 in New York. A high-level delegation led by Working Group Chairperson Ms. Amina Bouayach composed of Mr. Gilbert Sebihogo, NANHRI Executive Director, and members and officials of the CNDH, took part in the Forum.

The Forum took stock of the progress made at local, national, regional and international levels in the implementation of the *Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration (GCM)* and concretize actions to better protect and support migrants.

The CNDH took part in a multi-stakeholder hearing and a general debate. It also participated actively in the fourth roundtable and two side events. The two side events include, one on the role of NHRIs in the GCM implementation and another on NHRIs' role in the GCM implementation with a focus on human rights, gender and childhood.

It is worth noting that the CNDH was the only NHRI invited to speak during roundtables, an exchange platform between experts on migration.

In addition, the CNDH took part in the informal interactive multi-stakeholder hearing chaired by the President of the UN General Assembly, H.E. Mr. Abdulla Shahid, on May 18, 2022, during the fourth roundtable on the progress made in the implementation of objectives 1,3,7,17, and 23 of the GCM.



In this regard, Ms. Amina Bouayach presented the actions of the NANHRI Working Group on Migration. She seized this opportunity to request States to establish and strengthen fully independent NHRIs with as broad mandate as possible and adequately funded to effectively protecting migrants' rights. In addition, she requested States to assist the Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of their Families (CMW). Such support would enhance and

sustain the synergy between the GCM and the CMW in evaluating the dynamic environment and digitalization as new parameters that increase the complexity of the migratory situation hence the need for adaptability.

On the sidelines of the IMRF, the NANHRI Working Group on Migration actively participated in the online side event on “the Role on NHRIs in the promotion and implementation of the GCM”, organized by GANHRI in partnership with the OHCHR and the Kingdom of Morocco on May 18, 2022.

Besides, the event brought together the NHRIs of El Salvador, Zimbabwe, Croatia and the Philippines, and the OHCHR. In attendance was also Mr. Edgar Corzo Sosa, CMW Chairperson. On this occasion, Ms. Bouayach recalled that GANHRI, NANHRI and the NHRIs from all regions are involved in all phases of establishment and implementation of the GCM and follow up. She added that NHRIs need to have their say in the follow up and reporting process. In this vein, the event provided an opportunity for evaluating the actions that need to be carried out by NHRIs in the implementation of the GCM.



A screenshot of the participants of the side event on the role of NHRIs in promotion implementation of GCM. Photo: CNDH-Maroc.

INCHR-Liberia Intervenes in Labor Crisis at Bea Mountain Mining Company

By Josephine E. Ogbodu

Bea Mountain Mining Company (BMMC), is one of the few mining companies in Liberia. It was established in 2001 to carry on mining activities in Kingjor, Grand Cape Mount County in Western Liberia.

Since its establishment, there have been protests by workers and the affected communities against the company. The affected communities have argued that they have been marginalized and that 36.1 of the Mineral Development Agreement which calls for the review of the concessions agreement have not been adhere to. The provision requires that the agreement will be subjected to periodic review once every five years.

Additionally, employees have complained about unfavorable working conditions such as personnel protective equipment's (PPEs) for workers in hazardous areas, low salaries and poor incentives including, medical benefits.

On the basis of these developments, the Independent National Commission on Human Rights (INCHR) of Liberia on April 19, 2022 visited the concession area. After discussing with management and the workers union including, representatives from the communities,

established that most of the issues regarding unfavorable working conditions and grievance mechanisms between the affected communities and the company were a concern.

Therefore, the Commission recommended that the mining company provide PPEs to the employees, better salary consistent with the Decent Work Act, 2015 and keep a record of monitoring, inspection of health and safety facilities and equipment, and of incident and accidents, and the measures taken in response to same.

The company was also requested to provide training on occupational health and safety to ensure that safety standards are practiced during and after working hours.

Meanwhile, the Commission wants the Government of Liberia (GoL) to assign a Labor Inspector where community concerns can be properly channeled to avoid conflict.

The Commission has established the Business and Human Rights Unit to follow up on the recommendations and to pay subsequent visits to other concessions areas.

Ms. Ogbodu is Director Educational Training and Information INCHR



Group photo: INCHR Staff at Bea Mountain Mining Company in Kingjor, Grand Cape Mount County

Bienvenue à l'Édition Française

Le Message du Directeur Exécutif



La nouvelle du massacre des plus de 23 migrants et d'autres plus de 140 blessés y compris des agents de l'ordre au mois de juin dans la région de Nador au Maroc a fait la une des journaux en Afrique et dans le monde entier¹.

Ceci a précédé une mêlée dans laquelle plus de 2000 migrants ont essayé de traverser vers l'Europe à la recherche d'une vie meilleure.

C'est dans ce cadre que le Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc a mis sur pied une mission d'établissement des faits qui a produit son rapport en début de mois de juillet.

Bien que les décès de migrants existent depuis des décennies, surtout en Afrique, la crise économique provoquée par le COVID-19 dans le monde entier a aggravé la situation. La crise s'aggrave également en raison des instabilités politiques qui secouent quelques pays du continent. En effet, cela explique pourquoi la plupart des migrants parmi les 2000 migrants qui ont quitté l'Afrique pour l'Europe le 24 juin 2022 provenaient du Soudan et du Sud-Soudan². De même, la guerre en Ukraine a perturbé les économies, et l'Afrique a été durement touchée, les prix des denrées alimentaires doublant ou triplant dans certains cas.

Le coût de la vie a atteint des niveaux insoutenables, d'où la pression pour chercher de meilleures opportunités - y compris la migration irrégulière - même s'il n'y a aucune

1 <https://www.bbc.com/news/world-africa-61934163>

2 <https://www.brw.org/news/2022/06/29/morocco-spain-horrific-migrant-deaths-melilla-border>

garantie. Si le coût de la vie ne se stabilise pas, la migration irrégulière risque de s'aggraver, tout comme le nombre de décès.

Alors que les Nations unies ont adopté le Pacte mondial pour des migrations (PMM) sûres, ordonnées et régulières en 2018, le RINADH a convoqué la 12^e conférence biennale en 2019, qui a abouti à la Déclaration du Caire³. La Déclaration soulignait le rôle des INDH dans la contribution à la mise en œuvre du PMM. Lors de l'Assemblée générale, les membres ont également créé le Groupe de travail RINADH sur la migration, présidé par le Conseil national des droits de l'homme du Maroc, afin de coordonner le travail des INDH. Le groupe de travail a fait du bon travail, notamment en organisant des réunions consultatives et de partage d'expérience. Les engagements, dont certains ont eu lieu en marge de forums internationaux, sont cruciaux. Toutefois, le travail de fond visant à contribuer à la mise en œuvre du PMM au niveau national appartient aux INDH, conformément à la déclaration du Caire adoptée par les INDH africaines.

³ <https://www.nanhri.org/nanhri-12th-biennial-conference-cairo-declaration/>

Tandis que certaines INDH font des progrès, les décès survenus à Nador les interpelle pour une action ainsi que la redéfinition des stratégies pour mieux faire face à la crise de la migration irrégulière. Pour remédier rapidement à la récession économique, la mise en place de mesures de protection sociale à court et moyen terme sera essentielle pour alléger la pression sur les familles. Il est vrai que les gouvernements ont l'obligation de garantir le respect des droits de l'homme pour tous, mais les INDH ont également la responsabilité de faire pression pour que cette norme soit respectée. Nous faisons appel aux INDH à se montrer à la hauteur de la situation pour apporter une réponse collective et durable à la migration irrégulière, conformément à la PMM, à la Déclaration du Caire et à d'autres cadres.

Gilbert Sebihogo

Directeur exécutif

Promotion des Droits de l'Homme : La CNDH sensibilise la population de Bougouni au droit à un environnement sain

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), en sa qualité d'institution de promotion et de protection des droits de l'homme a organisé à Bougouni du 14 au 17 juin 2022, une formation en droits de l'homme et environnement. Cette formation a été organisée grâce à l'appui financier de l'Ambassade Royale du Danemark à travers le Fonds d'Appui aux Moteurs du Changement (FAMOC).

Des élus locaux, des responsables de la société civile, des entrepreneurs miniers, des agents de l'Etat et également des populations locales ont pris part à cette formation qui visait à améliorer l'accès et la qualité de la communication et de l'information des citoyens aux bonnes pratiques environnementales en lien avec les droits de l'Homme.

Cette session visait spécifiquement à aider les groupes sociaux, les individus, les entrepreneurs miniers et les agents de l'Etat à acquérir des expériences variées ainsi qu'une connaissance fondamentale de l'environnement et des problèmes connexes.

Cette devait également permettre aux bénéficiaires d'acquérir un sens des valeurs, des sentiments d'intérêt pour l'environnement afin qu'ils puissent participer activement à l'amélioration et à la protection de l'environnement et à acquérir les compétences nécessaires à la définition et à la solution des problèmes environnementaux et de contribuer activement à tous les niveaux, individuels et collectifs, à solutionner les problèmes

environnementaux (une société civile avisée et active).

Le Mali a souscrit à plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits humains et à des instruments spécifiques en lien avec les questions environnementales. En prélude de ces instruments figurent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, et le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels.

La législation environnementale, assez complète, est mal connue, très peu vulgarisée et surtout rarement appliquée par manque de contrôle efficace. Les populations ne jouissent pas de leur droit élémentaire à l'information environnementale. Le manque de synergie institutionnelle empêche la généralisation d'une Gestion Environnementale et ne favorise ni les approches systémiques et intégrées, ni une utilisation efficace des ressources humaines et financières entre les universités, le secteur public, le secteur privé, les communautés, les collectivités et autres services en charge de la sauvegarde de l'environnement.

C'est à juste titre que la CNDH a organisé cette activité avec l'appui de son partenaire stratégique le FAMOC.

Cellule de communication/CNDH



Burundi : La CNIDH préoccupée par les droits de l'enfant



Vue partielle des participants et le présentateur M. Bernard Bizimana, Chef de Service de protection des mineurs et mœurs au Ministère de la Justice en train de présenter son exposé.

Par la CNIDH

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi a organisé le 16 juin 2022, à Cibitoke, une formation de ses commissaires, cadres et agents sur le « Cadre légal de la justice juvénile et la situation des mineurs en conflit avec la loi ». L'objectif était de Contribuer à l'amélioration du respect des droits de l'enfant car ce dernier appartient au groupe des personnes aux besoins spécifiques intéressant la CNIDH, dans sa triple mission de protection, promotion et rôle consultatif.

Trois thèmes étaient à l'agenda. Le premier thème, « Cadre légal sur la justice juvénile », a été présenté par Bernard Bizimana, Chef de Service de protection des mineurs et mœurs au Ministère de la Justice. Selon lui, l'enfant est un individu de moins de 18 ans, doté de droits et dignité, qui nécessite une protection spécifique due à sa situation de vulnérabilité. Quant au cadre normatif, l'orateur a cité la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifié par le Burundi en 1990, la Charte Africaine des

droits et du bien-être de l'enfant, la Constitution du Burundi, le Code pénal, code de personnes & famille ainsi que le code de nationalité.

Le second thème, « Situation des mineurs en conflit avec la loi », montre qu'ils ne sont pas détenus avec les adultes. Ils sont plutôt envoyés en 3 centres de

rééducation des mineurs en conflit avec la loi. Les dossiers judiciaires impliquant ces enfants sont jugés aux chambres spécialisées, à huis clos et les décisions sont prises dans l'intérêt de l'enfant. Enfin, l'orateur a recommandé une procédure particulière applicable aux mineurs.

Le troisième exposé, « De la mise en application des Travaux d'Intérêt Général (TIG) comme alternative à l'emprisonnement des Mineurs en conflit avec la loi », présenté par commissaire Jacques Nshimirimana, argue que cette peine permettra de réparer les dommages causés par ces mineurs. Il a aussi traité le 4ème exposé, « Approche de déjudiciarisation des délits mineurs impliquant les enfants dans la communauté ». Pour lui, le traitement pénitentiaire crée la frustration et le ressentiment envers la communauté qui ne les a pas protégés.

A l'issue des travaux en groupes, les participants ont formulé des recommandations sur la mise en œuvre de la déjudiciarisation des délits mineurs, l'instauration de la procédure particulière et l'application des travaux d'intérêt général. La CNIDH s'en réjouit et s'assigne le devoir de sensibiliser toutes les parties prenantes.

Le Conseil National des Droits de l'Homme a organisé le Forum d'Oran, quelques jours avant les jeux



Photo de famille

À l'occasion de l'organisation algérienne à Oran, des 19èmes Jeux Méditerranéens, qui ont débuté le 25 juin 2022, le Conseil National des Droits de l'Homme a organisé le Forum d'Oran, quelques jours avant les jeux sous le thème : « *Promouvoir les droits de l'Homme à travers le sport et les idéaux olympiques : un service à la paix et au développement* ».

L'importance du sport pour les droits de l'Homme peut rendre les organes compétents de l'ONU très pertinents. qui considéraient le sport comme un droit de l'homme.

L'expérience et les pratiques peuvent suggérer que la participation au sport est un facteur de protection contre les événements qui causent des conflits, de la violence communautaire et, à titre d'exemple, une expérience menée en Angola, où il a été noté que les jeunes qui ont participé à des activités sportives organisées à la suite de périodes de conflit politique « ont déclaré qu'ils se sentaient plus optimistes quant à leur avenir ». Une autre étude en Allemagne montre également que la participation des jeunes aux activités sportives a entraîné une réduction des symptômes d'anxiété, de dépression et d'absence de suicides. Les experts du sport et des droits de l'Homme mentionnent également l'expérience

du football féminin en Palestine avec ses effets positifs sur les femmes ainsi que sur la société dans son ensemble.

Il est bien connu que le sport a un impact positif sur la réduction des mariages forcés. Le mariage précoce forcé empêche les filles d'accéder à l'éducation, et une étude de l'UNISIP indique que les filles instruites sont moins susceptibles de se marier à un âge précoce, de mourir pendant l'accouchement et sont plus susceptibles d'avoir des enfants en bonne santé et d'envoyer leurs enfants à l'école.

De toutes ces expériences, nous comprenons le lien entre le sport et le développement durable conformément au plan 2030, qui est l'incarnation de l'idée des droits de l'Homme à son apogée. Les représentants du Bureau des Nations Unies pour le développement et la paix utilisent le sport pour promouvoir l'égalité des sexes, l'inclusion des personnes handicapées, le respect, la durabilité environnementale et la résolution des conflits, et par conséquent, le fort impact des programmes humanitaires qui utilisent le sport comme un outil de promotion et de protection des droits de l'Homme est de plus en plus reconnu.

Togo: Droit à la santé en milieu carcéral : la CNDH initie des consultations et soins médicaux gratuits



Dans la suite de l'activité qu'elle a menée à la prison civile de Lomé le 10 décembre 2021, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) avec le soutien de Denk Pharma-Togo, a organisé le vendredi 10 juin 2021 des consultations et soins médicaux gratuits au profit des enfants en conflit avec la loi au Centre d'accès au droit et à la justice pour les enfants sis à Cacaveli. L'objectif est de contribuer à la jouissance du droit à la santé par les enfants privés de liberté. L'activité a été présidée par Me SANVEE Ohini Kwao Didi, vice-président de la Commission, et président de la sous-commission prévention de la torture.

Au total cinquante et un enfant en conflit avec la loi ont été consultés par trois médecins notamment un pédiatre, un stomatologue et un dermatologue.

Dans son intervention, le vice-président de la CNDH, Me SANVEE Kwao Ohini Didi a salué l'appui de l'entreprise Denk-Pharma et témoigné sa profonde gratitude aux médecins pour le dynamisme et la volonté dont ils ont fait preuve. Il a fait remarquer que la CNDH entend « agir au-delà de tous les discours officiels et poser un acte concret à l'effet de soutenir les enfants en conflit avec la loi ». Il a en outre remercié la directrice du Centre Mme ASSIAH Mana pour le bon accueil qu'elle a toujours réservé aux équipes de la Commission à l'occasion de leurs visites.

En réponse, elle a exprimé sa gratitude à toutes les bonnes volontés qui ont œuvré de concert pour la matérialisation de l'activité qui vient à point nommé pour soulager les enfants. Le représentant de Denk-Pharma-Togo, M. Frank Koffi AGEGEE a, pour sa part précisé que ce laboratoire trouve satisfaction dans la fourniture de médicaments de bonne qualité aux nécessiteux notamment les enfants en conflit avec la loi.

Il y a lieu de rappeler que le Mécanisme national de prévention de la torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants (MNP) est arrimé à la CNDH depuis le 20 juin 2018. Opérationnel un an plus tard, il a fait le monitoring des lieux de privation de liberté dont le Centre d'accès au droit à la justice pour les enfants, dédié à la garde provisoire des enfants en conflit avec la loi. Ces visites ont révélé que, malgré des avancées notables dans l'amélioration des conditions de garde des enfants, leur accès aux soins de santé de qualité reste insuffisant. Cette situation peut compromettre l'épanouissement physique et intellectuel des enfants et par conséquent leur réinsertion sociale. Il apparaît donc important de mettre en place des stratégies en vue de renforcer le droit à la santé au centre d'accès au droit et à la justice pour les enfants, objet de la présente activité qui s'insère dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de la CNDH, notamment en son axe n°3 relatif à l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté.

Service de presse de la CNDH- Togo

Journée de l'enfant africain : la CNDH-Togo et ses partenaires évaluent les progrès réalisés en matière de politiques visant l'élimination des pratiques néfastes affectant les enfants

La commémoration de la journée de l'enfant africain est un événement annuel en mémoire du massacre des enfants de Soweto en 1976 par le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Pour le compte de l'édition 2022, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé une rencontre d'échanges sur l'état des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques visant à éliminer les pratiques traditionnelles néfastes pour les enfants depuis 2013. Les acteurs étatiques et non étatiques ont pris part à cette activité commémorative au siège de la Commission à Lomé. Les travaux ont été présidés par la vice-présidente de la CNDH, Madame ATITSO Afi.

Faire une évaluation des politiques et programmes adoptées pour lutter contre les pratiques culturelles néfastes préjudiciables au développement de l'enfant depuis 2013 en vue de planifier les actions futures, tel est l'objectif de cette rencontre d'échanges. Ont répondu présents à ce rendez-vous, les représentants des institutions de la République et ministères concernés, des leaders religieux et des organisations de défense des droits de l'enfant.

Au cours des travaux, les participants ont écouté une série de communications sur le bilan des politiques et leur mise en œuvre, ainsi que sur des cas pratiques. Les intervenants ont relevé des progrès réalisés grâce aux efforts conjugués des acteurs œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant tout en passant en revue de nombreuses difficultés à aplanir.

Au nombre des progrès à capitaliser, on peut faire mention de la réduction de moitié de la durée de séjour dans les couvents qui passe de 90 à 45 jours.

Pour faire efficacement face aux défis identifiés, il importe d'amener les populations à changer de mentalités à travers une intensification des activités de sensibilisation. Il a été également jugé utile d'impliquer davantage les chefs traditionnels et d'autres leaders d'opinion dans la conception et l'exécution des programmes de lutte contre les pratiques culturelles néfastes. Il est également productif d'entretenir un dialogue permanent entre leaders religieux, médecins, et tradipraticiens. L'objectif est d'établir des passerelles entre les normes sociales existantes et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

A l'ouverture comme à la clôture, la vice-présidente de la CNDH, Madame ATITSO Afi a particulièrement insisté sur la nécessité pour tous les acteurs de travailler en synergie à l'effet d'obtenir les résultats escomptés. Elle a vivement souhaité que des rencontres de ce genre se tiennent fréquemment pour plus d'efficacité.

Il faut rappeler que la journée de l'enfant africain a été instaurée en 1991 par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en souvenir des centaines d'élèves noirs fauchés dans la fleur de l'âge le 16 juin 1976 par la police sud-africaine qui n'a pas toléré leur marche pour revendiquer leur droit d'être formés en leur propre langue.

Service de presse de la CNDH-Togo

Opérationnalisation du Mécanisme national de prévention de la torture au Cameroun



Photos des participants

Le processus transformatif de l'institution nationale des Droits de l'homme du Cameroun, cristallisé dans la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 qui fait de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) le Mécanisme national de prévention de la torture (MNPT), a obligé la conduite de quatre (4) ateliers initiaux prévus dans le calendrier d'activités de développement des capacités des membres et du personnel de la CDHC.

Les trois premiers ateliers ont effectivement été réalisées en 2021 et le dernier, relatif à l'opérationnalisation du MNPT, est intervenu du 24 au 25 mai 2022 à l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé. Cet atelier a été organisé grâce à l'accompagnement technique et financier de trois partenaires : le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC), l'Association francophone des Commissions nationales

Les Membres et le personnel de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) à l'école du Mécanisme national de prévention de la torture

des Droits de l'homme (AFCNDH) et le prestigieux Conseil national des Droits de l'homme du Maroc, représenté par le Dr Mohamed BENAJIBA, Coordonnateur du Mécanisme national des Droits de l'homme du Maroc qu'abrite le CNDH du Maroc.

Les interventions de la Directrice de Droits de l'homme et de la coopération internationale du Ministère de la Justice du Cameroun ; des représentants des INDH MNP du Maroc, du Togo et de l'île Maurice des représentants de l'Association pour la prévention de la torture (APT) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), visaient à permettre à la CDHC de mieux comprendre le contexte national de prévention et de lutte contre la torture, ainsi que de se familiariser avec les expériences d'ailleurs, afin de poursuivre l'application des meilleurs standards en matière de prévention de la torture et de dialogue constructif avec les autorités responsables des lieux de privation de liberté visités.

Créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019, la CDHC est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de conciliation et de concertation en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. La Commission fait également office de Mécanisme National de Prévention de la torture du Cameroun.

Created by law n° 2019/014 of 19 July 2019, the CHRC is an independent institution for consultation, monitoring, evaluation, dialogue, conciliation and deliberation in the promotion and protection of human rights. The Commission shall also serve as the Cameroon National Mechanism for the Prevention of Torture.

À la faveur de cet atelier :

- le plaidoyer pour la ratification du Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été renforcé ;
- le plan d'action du MNPT a été révisé, ainsi que le seront les référentiels des visites dans les lieux de privation de liberté et l'organisation des cadres du dialogue constructif avec les autorités compétentes;
- les leçons apprises ont enfin permis à la CDHC de réévaluer les visites conduites dans trente (30) lieux de privation de liberté y compris des hôpitaux psychiatriques, des centres de rééducation civique, ainsi que des Centres de désarmement, de démobilisation et de réintégration des Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest au cours du 1^{er} trimestre 2022.

L'atelier s'est achevé sur une note très conviviale, avec la remise de cadeaux qui ont fait du Dr Mohamed BENAJIBA le plus camerounais des marocains. Le Président de la CDHC, le Pr James MOUANGUE KOBILA a exprimé sa profonde gratitude au CNDH du Maroc et à tous les partenaires de la CDHC, pour les appuis multiformes, pour la réussite de cet atelier et pour les promesses d'accompagnement pour l'accomplissement de son mandat de prévention de la torture.

La CNDH-RDC, avait initié et mis en œuvre avec l'appui de l'OIF et l'AFCNDH, un projet de création d'un cadre permanent de concertation pour la prévention la corruption

La CNDH-RDC, avait initié et mis en œuvre avec l'appui de l'OIF et l'AFCNDH, un projet de création d'un cadre permanent de concertation pour la prévention et la lutte contre la corruption dans une approche basée sur les droits de l'homme.

Ce projet inscrit dans son programme de lutte contre la corruption vise à permettre à la CNDH-RDC de travailler avec les autres parties prenantes dans la lutte contre ce fléau, afin d'aider le pouvoir public à améliorer la situation des droits de l'homme vis-à-vis de l'impact négatif de la corruption.

A cet effet, plusieurs activités ont été réalisées, dont :

1. Des ateliers de formation sur la lutte contre la corruption et droits de l'homme à l'intention de :
 - ✓ Membres et personnel de la CNDH,
 - ✓ Membres de la société civile,
 - ✓ Eléments de la Police nationale et des Forces armées congolaises,
 - ✓ Magistrats des offices et des juridictions,
 - ✓ Responsables des entreprises publiques et privées,
 - ✓ Représentants des secrétariats généraux et des cabinets ministériels.
2. Une table ronde d'échanges d'expériences et de partages d'informations entre les mécanismes de lutte contre la corruption;
3. Le plaidoyer auprès des autorités compétentes pour leur implication dans la lutte;



4. une journée de réflexion et d'évaluation sur la lutte contre la corruption ayant débouché à l'adoption par les parties prenantes de la feuille de route du cadre permanent de concertation.

Il sied de signaler que l'adoption de cette feuille de route a consacré la création et la mise en place du « Forum permanent de concertation des mécanismes de lutte contre la corruption et droits de l'homme ».

Cette feuille de route détermine les objectifs du forum, les stratégies à mettre en place pour une meilleure synergie d'actions ainsi que les mécanismes impliqués dans la lutte contre la corruption. Et dans le cadre de la pérennisation de cet acquis mais aussi en vue de l'opérationnalisation dudit forum, la CNDH avait demandé aux parties prenantes de désigner leurs points focaux.

Un atelier de présentation des points focaux et de lancement des activités dudit forum a été organisé. Le forum se réunira chaque trimestre et chaque fois que de besoin. En conclusion, il est à retenir que lutter contre la corruption est nécessaire pour prévenir les violations des droits de l'homme et permettre un meilleur exercice et jouissance de ces droits.

Comores : La CNDHL a mené un plaidoyer auprès de son partenaire financier, notamment l'Ambassade de France pour solliciter son appui afin d'améliorer les conditions d'incarcération



Distribution des matelas à la Maison d'arrêt de Mohéli par la CNDHL en présence du Ministère de la Justice en charge des Droits Humains

Par la CNDHL

Dans le cadre de ses missions de protection en matière de droits humains, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) a mené un plaidoyer auprès de son partenaire financier, notamment l'Ambassade de France pour solliciter son appui afin d'améliorer les conditions d'incarcération.

C'est ainsi que des travaux de réhabilitation sont en cours dans les différentes prisons, à KOKI (Anjouan) et à la maison d'arrêt de Moroni (Ngazidja), il s'agit de la réfection des toilettes publics afin qu'il soit plus hygiénique, de la couverture de la citerne d'eau au sein

de la prison mais aussi de la réparation des portes des différents cellules.

Il est également à noter qu'un don de 60 matelas a été remis aux détenus de la maison d'arrêt de BADJO (Mohéli) par la Commission Nationale des Droits de l'homme et des Libertés (CNDHL), afin d'améliorer les conditions d'incarcération de cette prison, car la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) a constaté durant sa visite du 31 mars 2022 que 3 détenus occupaient un matelas d'une place.

A cela s'ajoute un ravitaillement en eau potable pour permettre aux prisonniers d'assurer leur hygiène pendant un certain temps.

Côte d'Ivoire: Consultation régionale des INDH de l'espace CEDEAO



Par CNDH

La quatrième consultation régionale du Réseau régional ouest-africain des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) s'est tenue à Abidjan du 28 au 30 juin 2022. Selon Namizata Sangaré, Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) de Côte d'Ivoire dont l'institution accueille cette rencontre de haut niveau, « Il est important que les INDHs se retrouvent afin d'explorer entre autres, les possibilités d'étendre la coopération régionale en vue de renforcer la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales de promotion et de protection des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest et au Sahel. »

Durant ces trois jours d'échanges qui ont permis aux INDH de parcourir des pistes de collaboration pour la résolution des problèmes qui minent la région, entre autres la discrimination à l'encontre des groupes vulnérables notamment, les femmes, les enfants et les jeunes, ils ont pris l'engagement, dans le contexte des transitions politiques, des conséquences du réchauffement climatique et de la Covid-19, de contribuer à: renforcer l'indépendance, la fonctionnalité, l'efficacité des institutions nationales des droits de l'Homme et leur rôle dans la lutte contre les discours de haine ; intégrer le respect des droits de l'Homme dans les processus électoraux et y promouvoir l'inclusion ; Développer davantage

des partenariats, notamment avec les organisations de la société civile pour faciliter la mise en œuvre du mandat des INDHs ; Renforcer le respect des droits de l'Homme dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent/le terrorisme.

Les participants ont en effet passé en revue l'état de conformité des INDH avec les Principes de Paris sur les INDH et partager les meilleures pratiques pour renforcer l'indépendance et le développement institutionnel des INDH et œuvrer pour la collaboration sur le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), en vue de promouvoir les droits des migrants.

Cette consultation régionale à Abidjan présidée par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Sansan Kambilé, représenté par son directeur de Cabinet, Bernard Kouassi, était organisée par le Réseau régional ouest-africain des INDH, en collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

Elle a réuni à Abidjan, des représentants du réseau des INDH d'Afrique de l'Ouest et de Mauritanie, des représentants de la CEDEAO, d'UNOWAS et du HCDH.

L'édition précédente a eu lieu en avril 2019, à Accra. L'Afrique compte à présent 48 Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail : la CNDH visite certaines unités de production à Lomé et dans la région maritime

Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail : la CNDH visite certaines unités de production à Lomé et dans la région maritime

« Agir ensemble pour instaurer une culture positive de la sécurité et de la santé », tel est le thème de la journée mondiale de la sécurité et de la santé édition 2022. Pour célébrer l'événement, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a effectué une visite dans certaines unités de production à Lomé et dans la région maritime. L'objectif est de s'assurer que les conditions de travail en ces lieux sont conformes aux règles et principes régissant le secteur en matière de sécurité et santé.

Au total 08 unités de production ont reçu la visite des équipes de monitoring de la CNDH le jeudi 28 avril 2022, à l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Cette activité de monitoring s'insère dans l'axe 2 du plan stratégique 2021-2025 intitulé : « promotion d'une culture des droits de l'homme et renforcement de la protection ».

Par cette visite, la Commission veut contribuer à promouvoir la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles dans les lieux où elle est passée. L'objectif est de s'assurer avant tout que les employeurs appliquent les instruments juridiques relatifs à la sécurité et à la santé dans les entreprises. La journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail est donc une occasion de rappeler toutes les parties prenantes à leurs obligations et responsabilités face aux risques d'accidents, de maladies et de décès liés au travail. C'est ce qui ressort de l'article 217 du code du travail de 2021 qui énonce que « l'employeur observe des mesures adéquates d'hygiène, de sécurité et de santé ».

Dans le contexte du présent monitoring, il a

été question, au cours des visites, de savoir si les comités sécurité et santé sont mis en place et si ceux-ci fonctionnent normalement. Il s'est également agi de s'assurer de l'existence et du bon état des équipements de sécurité pour les employés, mais aussi du contrôle régulier par les inspecteurs du travail.

Le monitoring a permis à la commission de relever certains dysfonctionnements relatifs à la thématique. Les problèmes identifiés sont, pour l'essentiel, d'ordre structurel et environnemental et sont pour la plupart liés à l'inobservation des règles juridiques en la matière. Ils feront l'objet de recommandations à l'attention des autorités compétentes pour des mesures appropriées à prendre pour y remédier.

Il y a lieu de rappeler que le 28 avril a été déclaré journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail en 2003 par l'Organisation internationale du travail (OIT). L'objectif visé est d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les tendances émergentes dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, mais aussi sur l'ampleur des accidents, des maladies et des décès liés au travail dans le monde.

Service de presse de la CNDH



35 ans de la CNDH : les acteurs en dressent le bilan



L'hôtel Concorde de Lomé a servi de cadre le jeudi 23 juin 2022 à une journée de réflexion sur le thème « 35 ans de la CNDH : bilan et perspectives ». Les acteurs concernés, étatiques et non étatiques ont répondu présents à cette journée de réflexion dont l'ouverture a été présidée par le ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République, porte-parole du gouvernement, Monsieur Christian TRIMUA.

Cette journée de réflexion en deux panels a permis de tirer les enseignements nécessaires à une meilleure mise en œuvre du plan stratégique 2021 – 2025 de la Commission. Au centre des discussions, la contribution de la CNDH au renforcement de la culture des droits de l'homme ainsi que les défis et perspectives.

Les diverses interventions ont fait état d'un bilan positif des actions de la Commission après trois décennies d'activités. Le ministre TRIMUA a, au cours de son discours d'ouverture, félicité tous les membres qui ont animé la vie de la Commission avec les résultats que l'on sait. Pour autant, il a invité la Commission à se faire davantage violence à l'effet de traduire dans les faits la vision du gouvernement en matière de droits de l'homme dans à l'horizon 2025. Auparavant, le président de la CNDH, monsieur Yaovi SRONVIE a exprimé sa gratitude à l'endroit des autorités au plus haut niveau de l'Etat pour la volonté politique dont elles ont fait preuve en anticipant le vent de l'Est et le discours de la Baule en créant la première Commission nationale des droits de l'homme sur le continent

le 09 juin 1987. Il n'a pas manqué de saluer les actions de ses prédécesseurs à commencer par Me Yawovi AGBOYIBO et monsieur Aboudou ASSOUMA qui ont suggéré favorablement l'idée de création de la Commission au Chef de l'Etat d'alors.

Un regard retrospectif extérieur, conjugué au bilan établi par les deux vice – présidents de la Commission, Me SANVEE Ohni Kwao Didi et Madame ATITSO Afi a renforcé la CNDH dans ses convictions que le plan stratégique 2021 – 2025 est une réponse adaptée aux ambitions et au relèvement des défis auxquels fait face l'INDH Togolaise.

Entre autres sujets évoqués, la nécessité de surfer sur la dynamique actuelle en tenant compte des suggestions pour l'améliorer, pour reprendre Monsieur NARTEH-MESSAN A. Komlan, secrétaire général faisant office de rapporteur général de la Commission. Au nombre des enseignements tirés, on peut citer par exemple, l'épineuse question d'instruire avec célérité les requêtes, la nécessité de saisir en cas de non satisfaction, le Chef de l'Etat ou les tribunaux.

Par ailleurs, Michel FORST, secrétaire général de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme a mis en garde contre la délivrance de carte de défenseur des droits de l'homme qui exclut bon nombre d'acteurs de circonstance qui peuvent même être des agents des forces de l'ordre et de sécurité. En outre, une communication présentée par la Commission sœur du Niger a relevé le caractère complexe de la guerre asymétrique entre l'Etat et les groupes terroristes au Sahel.

Service de presse de la CNDH

Participation du Groupe de travail du RINADH sur la migration au Forum d'Examen des Migrations Internationales à New-York



La présidente du groupe de travail du RINADH sur la migration, Amina Bouayach (en rose), dirige d'autres représentants pour participer à l'IMRF à New York, aux États-Unis, en mai 2022.

Photo: CNDH-Maroc

Par CNDH-Maroc

Le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc, en sa qualité de président du Groupe de travail du RINADH sur la migration a pris part, du 16 au 20 mai 2022, au Forum d'Examen des Migrations Internationales à New-York initié par l'Assemblée générale de l'ONU. Une importante délégation présidée par Mme Bouayach et composée par M Gilbert Sebihogo, directeur exécutif du RINADH ainsi que par des membres et des responsables du CNDH du Maroc y ont participé activement.

A titre de rappel ce forum vise à examiner les progrès accomplis aux niveaux local, national, régional et mondial dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) et à aborder de nouvelles

actions concrètes pour mieux protéger et soutenir les migrants.

Le CNDH a pris part aux auditions multipartites et au débat général et a également participé de manière active à la quatrième table ronde, ainsi qu'à deux événements parallèles, un sur le rôle des INDH dans la mise en œuvre du PMM et un autre sur le rôle des INDH dans la mise en œuvre du PMM avec un focus droits de l'homme, genre et enfance.

Il convient de préciser, que le CNDH fut l'unique institution nationale des droits de l'Homme, conviée à prendre la parole lors des tables rondes, qui est un espace d'échanges entre experts en matière de migration.

Le CNDH a donc pris part aux auditions multipartites informelles interactives présidées



sur la synergie entre le PMM et la CMW et de prendre en compte le changement environnemental et la digitalisation comme nouveaux paramètres qui accroissent la complexité de la situation migratoire et auxquels il faut s'adapter.

En marge de ce Forum, le GT sur la migration a participé activement à un événement parallèle en ligne sur « le rôle des INDH dans la promotion de la mise en œuvre du PMM organisé par la GANHRI en co-parrainage avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et le Royaume du Maroc et ce le 18 mai 2022.

par le Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies, SEM. Abdulla Shahid, plus précisément le 18 mai 2022, à la quatrième table ronde qui a porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du PMM.

Mme Amina Bouayach a présenté ainsi le travail du groupe de travail du réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme. Elle a saisi cette occasion pour demander aux États de mettre en place et de renforcer les INDH indépendantes avec des mandats suffisamment larges et des ressources suffisantes pour l'exercice adéquat de leurs fonctions en tant que un relais pour la protection des migrants ; d'aider le comité de l'ONU pour la protection des migrants dans sa mission de mener une observation

L'événement a connu la participation des INDH de Salvador, du Zimbabwe, de la Croatie, des Philippines, ainsi que du HCDH et a été également marqué par la participation de M. Edgar Corzo Sosa, Président du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. A cette occasion, Mme Amina Bouayach a rappelé que la GANHRI, le RINADH et les INDH de toutes les régions se sont activement engagées dans toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PMM mais également dans le suivi de sa mise en œuvre. Il est nécessaire que les INDH aient leur mot à dire dans tout ce processus de rapport et de suivi. Ainsi, l'événement a été l'occasion de s'arrêter sur les actions que peuvent mener les INDH dans la mise en place du PMM.



Une capture d'écran des participants à l'événement parallèle sur le rôle des INDH dans la promotion de la mise en œuvre du PMM. Photo : CNDH-Maroc.

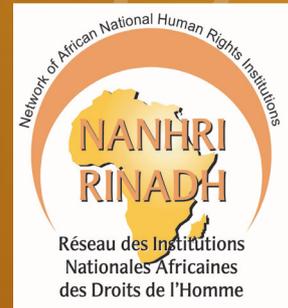
Le

Réseau

Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme



Édition avril-juin 2022



Edition Anglaise incluse !!!